

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014 A 19 HEURES 30

Etaient présents : MM Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Christophe BEYAERT, Mmes Chantal BUISSON, Audrey CREVECOEUR, Jean-Luc COURBOT (à compter des questions diverses), Marie-Laure FLANDRIN, Thérèse HOUSSIN, Sylvie LEFEBVRE, Marina LOBBEDEY, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Stéphane FREDERIC, excusé, qui a donné pouvoir à M. SEIGRE
Fabrice GUILBERT, excusé, qui a donné pouvoir à Mme CREVECOEUR
Virginie SAINT-MACHIN, excusée, qui a donné pouvoir à Mme BUISSON

Secrétaire élue : Marie-Laure FLANDRIN

Compte rendu de la réunion précédente

Pas d'observations

2014-39 – Restauration scolaire – Révision du prix de vente des tickets

A l'issue de la présentation du bilan financier de l'année scolaire 2013/2014, il est décidé, à l'unanimité des voix, de maintenir à 3.05 € le prix de vente des tickets decantine.

Cette question sera réexaminée si le prestataire vient à modifier ses tarifs.

2014-40 – Garderie – Tarif pour l'année scolaire 2014/2015

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'année scolaire 2013/2014 et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle augmentation du tarif de la garderie.

A l'unanimité de ses voix, le Conseil Municipal décide de reconduire le tarif appliqué à savoir 0.50 €/la 1/2 heure.

2014-41 – Attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur FAURE, Trésorier Principal de SAINT-OMER

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en mars 2014, il est nécessaire d'adopter une nouvelle délibération pour l'octroi de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette question.

L'indemnité sera versée à M. FAURE pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2014, date de son départ..

2014-42 – Attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur BERTRAND, Trésorier Principal de SAINT-OMER depuis le 1er septembre 2014

Compte tenu de ce qui précède, accord est donné, à l'unanimité des voix, pour l'attribution de l'indemnité de conseil à M. BERTRAND, nommé à la Trésorerie de SAINT-OMER le 1^{er} septembre 2014 en remplacement de M. FAURE.

2014-43 – Frais de fournitures scolaires année 2012/2013 – Participation de la Commune de MOULLE

Le montant des fournitures scolaires achetées au cours de l'année scolaire 2012-2013 s'est élevé à 10 568.69 € pour un effectif de 148 élèves inscrits soit un coût de 71.41 € par enfant.

28 enfants domiciliés à MOULLE étaient scolarisés à HOULLE au cours de cette année.

Compte tenu de ce qui précède, la participation de la commune de MOULLE s'élève donc à 1 999.48 €.

2014-44 - Motion favorable à la création d'une grande région Nord – Pas-de-Calais – Picardie

Daniel FAQUELLE, Député du Pas-de-Calais et Maire du TOUQUET-PARIS-PLAGE, a adressé en Mairie le texte d'une motion en faveur de la création d'une grande région Nord – Pas-de-Calais – Picardie.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette motion.

Les membres du Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, décident de voter une résolution pour demander la création d'une grande région Nord – Pas-de-Calais – Picardie.

2014-45 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

L'Association des Maires de France sollicite des communes un soutien à l'action qu'elle souhaite mener pour dénoncer la baisse massive des dotations de l'Etat accordée aux collectivités et ses conséquences sur leur gestion.

L'AMF rappelle que, dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Elle veut attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour les territoires, leurs habitants et les entreprises et prévenir que, quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

Une copie du courrier de l'AMF et du texte de la motion a été remise à chacun des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire les invite à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses voix (1 voix contre), soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charge et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

2014-46 – Subvention à l'Association « ARC-EN-CIEL »

Lecture est donnée du courrier de Madame GUEGO, Présidente de l'Association, qui sollicite une subvention de la commune.

Le but de cette association : organiser des activités tout au long de l'année pour les résidents du pavillon ARC EN CIEL du CHRSO d'HELFAUT et leur offrir des présents à l'occasion de certaines fêtes.

A l'unanimité des voix, il est décidé d'attribuer une subvention de 25 €.

2014-47 – Subvention à « La Maison Familiale Hospitalière

L'association « La Maison Familiale Hospitalière » de LILLE a pour mission d'accueillir les familles des patients hospitalisés dans les Hôpitaux de la Métropole Nord et des personnes en traitement ambulatoire.

La structure actuelle ne présente plus les conditions d'accueil suffisantes et à l'occasion du lancement du projet de construction d'une nouvelle Maison d'Accueil à LILLE sur le site du CHRU et à proximité du centre Oscar Lambret, elle sollicite le versement d'une subvention par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide de réserver une suite favorable à cette demande et de verser une subvention de 25 €.

2014-48 – Exposition photos réalisée par Monsieur Philippe HUDELLE

Philippe HUDELLE, de MOULLE, expose à l'Office du Tourisme de SAINT-OMER du 2 au 30 septembre 2014 les photos qu'il réalise depuis plusieurs années sur la région audomaroise dont certaines se rapportent à la commune.

Monsieur le Maire propose d'apporter une contribution à l'organisation de cet évènement, la Municipalité ayant déjà utilisé à plusieurs reprises ces photos (diaporama – bulletin municipal...).

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses voix (2 voix contre) se prononce pour le versement d'une indemnité de 25 € à Monsieur HUDELLE.

2014-49 – Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire expose les évolutions opérées par la loi du 7 décembre 2010 qui a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

Comme la loi le prévoit, la FDE 62, qui exerce la compétence d'AODE, perçoit la TCCFE de plein droit à la place de toutes les communes de moins de 2 000 habitants.

Depuis l'entrée en application début 2011 de cette loi, la FDE62 reverse la taxe perçue sur le territoire de la commune déduction faite d'un pourcentage de 3 % représentatif des frais liés à l'exercice de ses missions de contrôle, de gestion et de la constitution d'un fond dédié à des actions de MDE pour l'éclairage public.

Néanmoins, la loi de finances rectificative pour 2014 prévoit désormais la mise en place d'une délibération concordante pour le reversement d'une fraction de la taxe car ce dernier est facultatif en théorie.

La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE62 et reversée à la commune est de 97 % pour 2015.

Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de ses voix, de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 sur le territoire communal et reversée à la commune à 97 %.

Questions diverses

a) Déclassement de la RD 220 (route de Nortbécourt)

La commission permanente du Conseil Général a décidé, par délibération en date du 7 juillet 2014, de déclasser du domaine public routier départemental et reclasser dans le domaine public routier communal la section de la R.D. 220 (du PR 5+275 au PR 6+920) pour une longueur totale de 1 445 mètres.

Arrivée de Monsieur COURBOT

b) Contrats aidés

Les contrats de Mmes HOLQUIN et REVEILLON ont été renouvelés le 1^{er} septembre 2014 respectivement pour un an et 6 mois ; Sarah ROLAND a été embauchée pour un an.

Jean-Paul HOCQUETTE bénéficie d'une prorogation jusqu'au 3 août 2015 ; Une demande de renouvellement est également en cours pour Sébastien SCOTTE.

Le contrat de Bruno BONNINGUES est arrivé à échéance le 3 septembre 2014, celui de Ludovic HOUCHE prendra fin le 30.

Un appel à candidatures sera lancé en fin d'année pour le recrutement d'un nouvel agent technique.

c) Réfection des berges de « La Houle »

VNF a informé Monsieur le Maire que la remise en état des berges n'interviendra finalement qu'en novembre.

d) Ecole

Il a fallu remplacer le lave-linge.

Armoires à acheter pour le rangement du matériel des T.A.P. et de la garderie.

e) Concours des Maisons et Jardins Fleuris

Remerciements aux membres du Conseil Municipal qui s'occupent de son organisation.

A déterminer : commerçants ou enseignes chez qui les lauréats pourront faire valoir le bon qui leur sera remis lors de la réception du 19 octobre.

f) Réforme des rythmes scolaires

La Municipalité applique depuis le 2 septembre les nouveaux horaires précédemment définis avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves à savoir : lundi – mardi – jeudi – vendredi 8 h 30 – 11 h 45 et 13 h 30 – 15 h 30 / T.A.P. (facultatifs) de 15 h 30 à 16 h 15 / mercredi 8 h 30 – 11 h 30.

Problèmes rencontrés pour les T.A.P.

- 75 enfants en moyenne y participent quotidiennement ;
 - Jusqu'aux vacances de Toussaint, les enfants bénéficient d'une initiation à l'espagnol (du CE2 au CM2) et de l'aide au travail scolaire le lundi. Sont également organisés jeux de plein air et de société. Les groupes alternent : 1 AM aide au travail – 2 AM jeux de société – 1 AM en extérieur ;
 - 2 personnes seulement ont répondu favorablement au questionnaire distribué dans le village courant juillet et assurent une activité bénévole le lundi (Mme REVEL : initiation à l'espagnol / Mme VIEILLARD : aide au travail scolaire) ;
 - il a fallu revoir les horaires de l'ATSEM et du personnel en CUI pour assurer la prise en charge des enfants.
 - occupation des locaux : les classes de Mmes GEORGE et THOMAS doivent être occupées pour pouvoir accueillir l'ensemble des enfants dans de bonnes conditions.
- Dès le 30 septembre avec la mise en place des APC le mardi et le jeudi, les enfants devront être emmenés à la salle polyvalente (salle principale et salle annexe).

g) ALSH intercommunal – Projet d'ouverture pendant les petites vacances

A l'issue de la réunion programmée ce lundi 15 à laquelle étaient conviés les représentants des communes de MORINGHEM et de MOULLE, un questionnaire va être adressé aux familles afin de savoir si elles sont intéressées par ce projet.

Il est décidé d'anticiper le retour des formulaires et de demander d'ores et déjà une dérogation à la D.D.C.S. afin d'être en mesure d'organiser le centre dès les vacances de Toussaint si les parents sont demandeurs.

Pour l'encadrement, Daniel MARMIN, Directeur de l'ALSH Eté, est disponible ; Seront également contactés en priorité les animateurs recrutés en juillet/août.

h) Travaux de réaménagement de la voirie communale

Le bureau d'études INGEO a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce programme de travaux.

L'appel d'offres (procédure adaptée) a été publié le 26 août 2014. L'ouverture des plis est programmée le 26 septembre à 14 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.